

JOURNAL GÉNÉRAL, PAR M. FONTENAI.

Du Jeudi 16 Février 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE. SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Mercredi soir, 15 Février.

DES Soldats Patriotes, des Soldats qui ont droit de nous dire : Votre Révolution est notre ouvrage; avec un peu plus de soumission à notre discipline Militaire, nous maintenions la Monarchie dans son premier état; des Héros qui peuvent chaque jour nous tenir ce langage, peuvent bien avoir quelque espoir qu'ils seront enfin écoutés, quand ils assureront qu'on n'a pu les exclure justement de leurs compagnies, pour quelque prétexte ou raison que ce soit. C'est aussi la justice que l'Assemblée rend aujourd'hui à ceux des ci-devant Gardes-Françoises, qui viennent se plaindre d'avoir été remerciés malgré eux, & demandent à servir de nouveau.

Leur cause regardoit le Pouvoir exécutif. C'est à lui à connoître les Sujets qu'il emploie au service, & il sembloit au moins qu'il falloit l'entendre avant de prononcer. Ces raisons ont été alléguées; on les sentoît; en attendant qu'on puisse prononcer définitivement, l'Assemblée, d'abord, accorde aux Plaignans les honneurs de la Séance, & puis elle ordonne qu'ils recevront leur solde provisoirement.

Ce Décret prononcé, M. Bayet annonce qu'il a à proposer un objet qui mérite la plus grande attention, si la chose est vraie. « Cet objet est un remède dont M. Charles Lebœuf, Citoyen du District de Dieppe, vous fait hommage. Ce remède, Messieurs, doit être infaillible : il guérit tous ceux qui sont enragés. Messieurs. . . . Vous riez, Messieurs; cependant tout Paris connoit les Enragés de la rue S. Honoré, & les suites terribles de cette maladie ». L'Assemblée connoit en effet la maladie & toute l'histoire alléguée par l'Orateur; mais pour s'assurer de l'efficacité du remède, elle renvoie à ses Comités le soin de l'expérience.

Elle décrète ensuite quelques articles sur l'organisation d'un nouveau Bureau dans la Trésorerie Nationale, pour la liquidation de divers Offices.

Elle entend un rapport sur les indemnités de-

mandées par les Ouvriers de la Ferme générale du Tabac, & décide, d'après le Rapporteur, qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Séance du Jeudi 16 Février.

Des lettres de Stenay avoient annoncé hier l'arrestation de deux individus nommés Belporte & d'Amblé, porteurs de quelques lettres qui ont paru suspectes; le Comité de Surveillance annonce aujourd'hui que ces lettres étoient adressées les unes à des Négocians de Francfort, les autres à des MM. Belporte en Allemagne; les porteurs ont déclaré avoir souvent porté de pareilles lettres écrites par M. de Lessart; le sieur Belporte sur-tout s'est dit chargé d'une mission secrète de la part du Roi & du Ministre. L'état de ses dépenses indiqueroit divers voyages à l'Abbaye d'Orval & à Ath pour y prendre des lettres.

M. le Rapporteur ajoute que si les scellés ont été mis sur les meubles du sieur Belporte, habituellement résidant dans un fauxbourg de Stenay; que si le Ministre n'a cherché qu'à connoître les dispositions des Emigrés, le choix du sieur Belporte est au moins singulier, puisque ce Citoyen étoit connu comme un des plus fervens Apôtres de la contre-révolution. Le Rapporteur conclut à ce que le Ministre soit mandé à la Barre, & sur-le-champ interrogé.

La conclusion est vivement applaudie par les Tribunes; divers Membres, sur-tout M. Merlin, observent que la politique franche & loyale adoptée par la Nation, rend singulièrement suspecte cette correspondance du Ministre, dont la conduite, en cette occasion, mérite en conséquence la plus grande attention.

L'Assemblée adopte la conclusion du Rapporteur; & sur la motion de M. Bazir, M. le Président est autorisé à faire toutes les questions qu'il jugera à propos, fussent-elles sans doute exposer le Ministre à dévoiler aux Tribunes même le secret de l'état & du rôle que jouoient infailliblement les Espions.

Des lettres de Compiègne annonçant de grands mouvemens du côté de Noyon & Choisy, pour empêcher le transport des grains. Cent-cinquante Paroisses sont en insurrection armées de faux & de Croissants. M. de Gouy a fait quelques dispositions pour apaiser les troubles. L'Assemblée

renvoie l'instruction de ces faits au Comité de Surveillance.

Au nom de ce Comité, M. Bazir annonce qu'un fleur Dullery prévenu d'embauchage & arrêté à Angoulême, a paru mériter d'être mis en état d'accusation; l'Assemblée répond qu'il sera fait, sur cet objet, un rapport plus étendu.

Un projet de Décret sur les moyens d'assurer l'approvisionnement de l'armée est ajourné. L'Assemblée adopte celui que proposoit le Comité des Finances, portant que les Sous-Officiers & Soldats de la Garde Parisienne ayant pris leur congé absolu, après des droits acquis à une pension de retraite, & préférant une gratification une fois payée, toucheront aussi-tôt la promulgation du présent Décret, le quart de cette gratification, dont le reste sera payé, trois mois après leur retraite, sur la présentation de leur cartouche.

Un Rapport de M. Cambon sur les Recettes des mois de Janvier & de décembre annonçant pour Janvier un déficit de vingt deux millions, cent-cinquante mille livres, l'Assemblée Décrete que cette somme sera prise sur la Caisse de l'Extraordinaire.

Vient enfin, le rapport tant attendu sur la manière de constater l'état civil des Citoyens. Voici sur quels principes est calqué ce rappor. Tant que la religion catholique fut dominante en France, on pouvoit regarder comme assez naturel, que l'état civil fut constaté par les ministres du culte; aujourd'hui qu'il n'est plus de religion Nationale, le service des Officiers Municipaux paroît plus naturel pour constater par des actes publics, les naissances, décès & mariages. Aujourd'hui que le mariage n'est plus un sacrement aux yeux de la Loi, c'est à la Loi même à décider sur la validité & les empêchemens de l'union conjugale; à dispenser de ces empêchemens qui, au reste, ne doivent plus s'étendre au-delà des Cousins germains..... Dès l'âge de vingt-un an, tout jeune homme doit avoir la liberté de contracter un mariage, malgré la volonté de ses Parens. Les principes & le projet de Décret qui en dériroit sont accueillis avec l'enthousiasme du jour; l'Assemblée décrète l'impression du Rapport.

Une lettre du Ministre de l'Intérieur annonce encore que le Roi a fait écrire à M. Gouy-d'Arcy, pour l'engager à prendre toutes les mesures convenables au maintien de la Loi & de la libre circulation des grains.

Le Ministre de la Guerre fait également part des ordres qu'il a donnés pour le même objet.

M. Bazir s'effraie, croit déjà voir renaître la fameuse journée de Nancy, & le sang couler sous les ordres de M. Gouy, comme sous ceux de M. de Bouillé. Il conclut, & de longs débats s'élèvent pour l'envoi de Commissaires conciliateurs. On se décide pour les Commissaires. Quant à M. de Lessart, à demain ses réponses, son silence, & le renvoi au Comité Diplomatique.

LIVRES NOUVEAUX.

La Jacobinède, Poème héroï-comi-civique, par l'Auteur; de la Chronique du Manège, des Sabats Ja-

cobites, de la Constitution en vaudevilles, &c. A Paris, au Bureau des Sabats Jacobites. 1792; orné de douze gravures. Prix 3 liv. 10 sols. Il se trouve aussi chez Lebourg, Libraire au Palais-Royal, galerie de bois, N° 118; & chez Blanchon, Libraire, rue Saint-André-des-arcs, N° 110.

Personne n'a fait aux Jacobins une guerre plus constante & plus heureuse que l'Auteur de ce Poème. Il n'a cessé de combattre leurs principes révolutionnaires avec un courage que son seul succès peut-être doit justifier. Il n'a laissé tomber aucun des bons mots, des faillies & des sarcasmes qu'ils se sont attirés par leurs extravagances: il les a tous recueillis avec soin; & en a fait la matière de nombre de contes, d'épigrammes, de chansons sur-tout, où l'excellent sel attique se fait sentir souvent au milieu des folles gaietés qui fixent toujours le François.

Ce Poème est divisé en douze Chants en vers & en prose: chacun est suivi de notes qui fourmillent d'anecdotes & de traits satyriques, tous plus piquans les uns que les autres. Nous allons extraire le passage suivant pour donner une idée de la Poésie de cet Ecrivain.

Inspirez-moi, bonne & franche folie!
Gaité françoise, échauffez mes accens!
Car aujourd'hui je consacre mes chants
A nos Héros de la démagogie.
Je vais les peindre & non les enlaidir.
Les enlaidir est la chose impossible.
.....
Et cependant je puis bien prévenir,
Qu'en tous ces points je suivrai mon modèle.

M É L A N G E S.

Plus on réfléchit sur nos maux présents, plus on est effrayé de l'avenir. Que seroit-ce de nous, si l'Europe entière, à force de temporiser avec notre licence & notre corruption, alloit s'en laisser impregner, & tomber avec nous dans le même état d'avidissement? Quel exemple pourrions-nous invoquer pour rappeler l'image de la vertu & d'un bon Gouvernement sur la terre? Les Etats voisins ne semblent pas avoir assez réfléchi sur la vérité de cette maxime de Tacite: « Les Etrangers apportent un goût de licence qui corrompt les bonnes mœurs. *Abolitos paulatim patrios mores, funditus everti per accitam lasciviam.* Ann. XIV, 20 ». Nous croyons faire un vrai plaisir à nos Lecteurs en leur présentant, à ce sujet, les réflexions d'un Philosophe, dont l'expression & les sentimens n'ont rien de cette fougue insolente d'un Orateur Clubiste; ils paroissent au contraire puisés dans les leçons les plus pures de la sagesse; sont véritablement le fruit d'une profonde connoissance des hommes & de l'art de les gouverner.

« Eloigné de mes amis & de mes propriétés, des soins indispensables consumant mon temps. Les revenus jadis les plus assurés le font aujourd'hui si peu; il faut recourir à tant d'expédiens pour tirer quelque chose de ses débiteurs,

pour échanger son papier, pour n'y pas perdre plus de 60 pour 100; quand, par hasard, votre Fermier a compté quelques malheureux écus, leur arrivée a bon port, en dépit des corsaires, exige tant de combinaisons, que des hommes beaucoup plus exercés que moi dans ce genre d'affaires, en feroient souvent accablés. L'esprit, fatigué par cette guerre de chicanne, se reporte avec peine sur des études non moins déplaisantes; car vous conviendrez que les nuages qu'on affecte de répandre autour de l'avenir sont aussi bien décourageans. La plume tombe des mains, lorsque votre sujet vous ramenant sans cesse à certain Personnage, vous ne savez autre chose, sinon que sa conduite est dictée par une profonde sagesse, ou par de ridicules conseils; par la générosité, ou par un machiavelisme abominable; en un mot qu'elle mérite l'amour & les respects, ou le mépris & la haine du genre humain. Malgré l'obscurité, nous appercevons quelques vérités. Nous ignorons quelle marche suivront les Souverains; mais nous savons celle qu'ils doivent suivre pour épargner de nouveaux malheurs à notre Patrie: nous savons en même temps, que le parti le plus honnête est aussi, quoiqu'on dise, très-souvent le plus utile, & cela est vrai sur-tout dans les conjonctures actuelles.

» L'on a prétendu que les sottises des pères étoient perdues pour leurs neveux; il faudroit du moins mettre à profit celles des contemporains. Sans feuilleter l'histoire, des exemples récents apprennent les dangers de cette politique insensée & cruelle qui, sur les terres voisines, sème ou cultive les germes vénéneux. Les poisons circulent; chaque état se les renvoie; & celui qui s'applaudissoit de son barbare triomphe, bientôt, à son tour, en ressent les déplorables atteintes. Aucun siècle ne s'écoule sans que les plus maltraités n'aient, d'une manière ou d'autre, pris leur revanche; & quand ce que je dis ne seroit pas généralement vrai; quand de Peuple à Peuple, l'on pourroit quelquefois impunément violer les Loix de la morale, cela ne prouveroit rien dans les circonstances présentes. Lorsque des calamités nouvelles se manifestent, ce n'est plus le temps de suivre aveuglement telle ou telle maxime, parce que nos bilayeux l'ont suivie. Ce n'est plus aujourd'hui le temps de sourire aux naufrages: le fleuve d'iniquités qui submerge la France bat au plein, & si les secours sont tardifs, bientôt rompant les foibles digues qu'on lui oppose, il couvrira de fange & de décombres les contrées voisines.

» Mon opinion n'est point cependant que les Propagandistes, très-mal-adroits pour la plupart, puissent obtenir dans l'Europe entière les rapides succès dont se flatte leur orgueil; mais au milieu des peuples très-diversément préparés, plusieurs fixent mon attention. Chez eux, la fermentation est parvenue précisément à ce degré où il est possible & non facile de la réprimer. Chez eux, l'on peut dire avec raison, qu'autant vaut l'homme, autant vaut la place; les administrateurs ne peuvent, pour leur propre sûreté, s'écarter de la route tracée par la nature des choses. Leur fort est entre leurs mains; point de doute qu'avec de la prudence, de la fermeté, & des lumières, ils n'évitent le pré-

cipice; point de doute que leur chute ne soit épouvantable, si leur conduite reste irrésolue, molle, imprévoyante.

» Quel est donc ce Docteur, demandera-t-on peut-être? C'est un particulier, je l'avoue; malgré cela, je crois asseoir mon jugement sur des bases certaines. J'admire, tant qu'on voudra, la police intérieure de certains pays: je conviendrai, si l'on veut, que la sagesse elle-même en dicta les Loix: reste à savoir comment elles sont exécutées, & comment elles peuvent l'être, sous le canon, pour ainsi parler, d'un ennemi qui entretient, parmi vos sujets, mille intelligences. Les ordres, rendus publics, prouvent que certains Gouvernemens ont conçu de justes craintes; des infractions multipliées prouvent qu'ils doivent craindre à peu-près autant que s'ils n'avoient rien ordonné. Certes, l'instant de s'endormir sur ces précautions n'est pas celui ou de misérables Ecrivains, bravant l'autorité, font, malgré toute défenses, circuler leurs Feuilles incendiaires; ce n'est pas celui où les Popagandistes, chassés par une porte, rentrent par l'autre. Lorsque le Charlatan vend de maison en maison, ses drogues empoisonnées, il seroit aussi par trop puéril de chanter victoire, parce que, deux ou trois fois, l'on a renversé les tréteaux.

» Qu'on me permette de le dire. Les Préposés à l'administration s'agitent en vain; leur vigilance, devenue tyrannique, aigriroit les esprits, & ne conduiroit à rien. Le mal subsistera tant que les moyens de séduction resteront entre les mains de ces hommes dont la profession est de corrompre. Ou les Souverains deviendront particuliers, ou ces gens-là ne seront plus Souverains. Par leurs menaces, n'eût-on pas d'autres indices, l'on devineroit leurs manœuvres; car, sans doute, ils ne sont pas assez imbécilles, pour croire; qu'à un signal donné, ils puissent, à la manière des enchanteurs, métamorphoser en Jacobins des sujets fidèles. Il ne s'agit donc pas d'attaque, mais de défense; il ne s'agit pas de peser les risques d'une guerre future, puisqu'on vous la fait déjà. Pendant vos graves conseils, qui ne résolvent rien, vos ennemis, plus actifs, creusent la mine destinée à vous engloutir.

« Quelques Souverains de l'Europe ont, à ce qu'il me semble, une conformité marquée avec ce Prince dont parle Xénophon. Séduits par la facilité avec laquelle on leur a obéi, ils imaginent que les hommes sont essentiellement tels qu'ils les ont toujours vus; ils attendent de leurs soldats une fidélité à toute épreuve. Quelle existe aujourd'hui, j'en suis persuadé; quelle résiste à des tentatives sans cesse réitérées, c'est autre chose, sur-tout, si les mesures ne sont pas meilleures; si les régimens éparpillés prêtent le flanc, s'ils restent dans cet état d'oisiveté, où l'on hait la discipline, où elle paroît sans objet, où l'on voit dans les chefs, non des compagnons plus éclairés, mais des précepteurs incommodes. Le danger n'est pas de mener les troupes dans des chemins difficiles, mais d'attendre le moment de l'ivresse pour les y conduire ».

Pendant que les esprits s'agitent ainsi pour percer l'avenir, & pour le dévoiler aux yeux des infou-

ciens; la faction contre-révolutionnaire, qui s'est établie ici, & dont nous parlions avant-hier, met une activité incroyable pour fortifier son parti; elle a rédigé un Mémoire dans lequel elle expose son plan de contre-révolution, ses moyens & son but. Elle insiste particulièrement sur les deux Chambres. Pour en venir à ses fins, elle a imaginé de faire signer ce Mémoire par tous les Citoyens propriétaires sur-tout. Elle envoie des Députés à cet effet dans les différentes provinces, & dans les villes & villages, pour, en recueillant une majorité de signatures, obtenir une espèce de vœu général de former une nouvelle Convention Nationale. Dans tous les temps, les factions ont employé de pareils moyens, auxquels les gens sages se sont bien gardés de donner les mains. Ils savent en effet que dans un temps de faction, le Propriétaire n'a rien autre chose à faire que de garder sa boutique, sa propriété, que de se réunir à son voisin pour le même but, & de laisser libre aux intrigans, le champ de bataille où ils veulent avoir un grand nombre d'associés, pour s'affurer, au dépend du tiers & du quart, le triomphe sur leurs rivaux. Déjà le Roi ne voulant point qu'on abuse de son nom, en laissant supposer qu'il alloit se mettre à la tête de cette nouvelle faction contre-révolutionnaire, qui semble l'y inviter, vient de manifester de nouveau son projet de ne pas quitter Paris; ce qui, dans les circonstances présentes, est pour cet infortuné Monarque, la seule conduite que la prudence puisse avouer. Voici cette lettre adressée aux Municipaux de Paris. Elle est écrite de la main de Sa Majesté. Les Ministres constitutionnels l'ont fait remarquer à leur gloire.

« J'ai déjà parlé, Messieurs, à plusieurs d'entre vous des bruits qu'on cherche à répandre sur mon prétendu départ de Paris; je croyois que ce que j'avois dit suffiroit pour les faire tomber; mais comme les gens mal intentionnés continuent de les propager pour allumer les Habitans de Paris & calomnier mes intentions, je veux m'expliquer clairement sur ma façon de penser.

» Je connois les devoirs que m'impose la Constitution, je les remplirai toujours; mais je connois aussi les droits qu'elle me donne & je ne m'interdirai jamais le pouvoir d'en user. Rien ne me retient donc à Paris que ma volonté d'y être, mais j'y crois ma présence nécessaire, & je déclare que je veux y rester, que j'y resterai, & que, quand j'aurai des raisons pour en sortir, je ne m'en caherai pas.

» J'ajoute qu'à moins d'être totalement dépourvu de sens ou profondément pervers, on ne peut élever des doutes sur mon inviolable dévouement au bonheur de la Nation & sur mon attachement pour les Habitans de Paris ».

Signé LOUIS.

« Le premier Substitut-Adjoint du Procureur de la Commune entendu; »

» Le Corps Municipal arrête que cette lettre sera insérée dans le Procès-verbal, déposée au Secréariat, imprimée, affichée & envoyée aux Comités des 48 Sections & 60 Bataillons.

» Le Corps Municipal arrête en outre qu'il fera fait au Roi une Députation, pour lui exprimer la vive & profonde sensibilité avec laquelle il a reçu les nouvelles assurances de l'invincible dévouement de Sa Majesté au bonheur de la Nation & de son attachement pour les Habitans de Paris ».

Signé PÉTHION, Maire.

DEJOLY, Secrétaire-Greffier.

Nous rendrons compte demain de quelques distributions de sucre qui ont été faites avant-hier & hier dans le fauxbourg Saint-Marcel, sans beaucoup de troubles.

DU 15 FÉVRIER 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettres D. E.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 JOURS de date.

Amsterdam, 30 $\frac{1}{2}$.	Cadix, 27 liv. 5 f.
Hambourg, 360.	Gènes, 175.
Londres, 16 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.	Livourne, 185.
Madrid, 27 liv. 5 f.	Lyon, P. Rois, 12 $\frac{1}{2}$ p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.	2130.40.35.37 $\frac{1}{2}$.49
Portion de 1600 liv.
Portion de 312 liv. 10 sols.
Portion de 100 liv. 92.
Loterie d'Octobre, à 400 liv.
— Sorties.
Emprunt d'Octobre de 500 liv. 453.52.
Empr. de Déc. 1782, Quit. de fin.	17 $\frac{1}{2}$.2.3.2 $\frac{3}{4}$.p.
— Sorties.
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784	4 $\frac{1}{2}$.4.3 $\frac{3}{4}$.4.b.
— Sorties. 1 $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$.
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins. 11.b.
— Sans Bulletin. 4.4 $\frac{1}{2}$.3 $\frac{1}{2}$.4 $\frac{1}{2}$.b.
— Sorti en viager. 13.12.12 $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$.13.b.

Action nouv. des Indes.	1322.21.20.18.19.18.
Caisse d'Escompt.	3850.55.60.63.60.55.
Demi-Caisse.	1914.20.22.20.18.
Quittance des Eaux de Paris.
Emprunt de Novembre 1787, à 5 p $\frac{1}{2}$
— à 4 pour $\frac{1}{2}$
Emprunt de 80 millions, Août 1789.	1 $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$.2.p.
Affurance contre les Incendies.	433.32.30.29.31.
Affurance à vie.	548.45.50.46.50.48.

Cours des Assignats de la rue Vivienne, du 15 Février.

Il faut la somme de 161 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis d'or pour des assignats coûtent 16 l. 10 f.

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI, rue Taranne, n $^{\circ}$ 23, Fauxb. S. Germain. Le prix de la souscription est pour un an, de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour 3 mois, pour Paris; & de 10 liv. pour la Province; rendu port franc.